



CONSIGNES POUR **UNE PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE SEREINE**

L'EPS est un cours obligatoire, il participe à la formation de tous les élèves et à l'obtention du Baccalauréat (Coef.2 en Bac Général et Coef.1 en Bac Professionnel)

Chaque séquence donne lieu à une évaluation en continu dont la note reflète le niveau acquis par l'élève au regard des objectifs fixés.

➤ **TRAJETS/DEPLACEMENTS :**

A l'aller :

Les élèves de 2^{nde} se regrouperont par classe devant le portail vert, afin de procéder à l'appel. Ils se rendront ensuite, sous la responsabilité de leur enseignant, sur les infrastructures sportives. A ce titre ils devront respecter les règles de déplacement de groupe (arrêts prévus pour regroupement, marcher sur les trottoirs, ne pas se laisser distancer).

Les élèves de 1ere et Terminales se verront préciser par l'enseignant si le rendez-vous se fera sur le lieu de pratique ou au lycée. Un appel sera effectué à chaque fois et transmis à la vie scolaire.

Au retour vers le lycée :

Pour les niveaux 2^{nde}, 1^{ere} et Terminale le trajet de retour pourra se faire en autonomie sur décision de l'enseignant en fonction de l'activité pratiquée, du lieu de pratique et du niveau d'autonomie des élèves. Néanmoins il est interdit de fumer sur le trajet du retour vers le Lycée.

Leur responsabilité est engagée quant à l'attitude et au non-respect des règles de vie et de circulation.

➤ **TELEPHONES PORTABLES, LECTEURS MP3 :**

Tous ces appareils sont **interdits** pendant toute la durée du cours d'EPS, y compris dans les vestiaires et lors des trajets. Ils doivent être rangés afin d'éviter tout problème de vol ou de détérioration. Les Ipad seront utilisés à la demande de l'enseignant et en fonction des activités supports des apprentissages.

➤ **INAPTITUDES A LA PRATIQUE DE L'EPS :**

Les élèves présentant une inaptitude partielle ou totale devront fournir un certificat médical délivré par le médecin traitant en donnant toutes les précisions utiles, de façon à **permettre le cas échéant une pratique adaptée.**

Rappelons enfin qu'un certificat médical n'est pas une dispense de présence en cours, à ce titre et dans la mesure du possible, les élèves inaptes à la pratique accompagneront leurs camarades en cours et y adopteront une attitude active (observer / écouter / comprendre) et pourront être sollicités en tant que juge, conseiller, arbitre, coach,...

➤ **TENUE DE SPORT :**

La tenue de sport est nécessaire pour pratiquer des activités physiques dans de bonnes conditions (confort, efficacité et sécurité).

- Chaque élève doit prévoir sa **TENUE DE SPORT** adaptée à l'activité et aux conditions climatiques, ainsi qu'une gourde ou bouteille d'eau.
- Chaque salle étant équipée de casier pour les chaussures de ville, les élèves devront avoir une paire de chaussures de sport PROPRE sortant du sac pour la salle.
- Les pantalons en jeans ne sont pas considérés comme une tenue de sport.

Pour les élèves internes, l'accès au dortoir étant interdit en journée, les vêtements de rechange doivent être prévus le matin.

Chaque oubli doit être signalé au professeur en début du cours.

Pour votre santé et votre sécurité, veillez à être chaussés correctement :

→ *En effet, l'organisme est en pleine croissance et des chaussures mal adaptées peuvent entraîner des douleurs articulaires (chevilles, genoux, hanches et dos).*

	<p><u>Type de chaussures conseillées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">→ Semelle épaisse et amortissante→ Bonne tenue du pied→ Laçage efficace
	<p><u>Type de chaussures déconseillées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">→ Semelles trop fines et non amortissantes→ Absence de maintien de la cheville→ Chaussures trop lourdes